

DOCUMENT de SYNTHÈSE



Arrosants de la Crau
Arrosants de Craponne à Istres
Irrigation de la Vallée des Baux
Irrigation de la Haute Crau
Canal de Langlade
Rageyrol de Vergières
Fossé de Chanoines
Fossé de Pillier
Fossé de Servannes
Congrès des Alpines et Canalet

L'eau sur notre **territoire**,
une richesse à préserver
et partager

Le contrat de canal Crau Sud Alpilles formalise l'engagement de ses signataires à tout mettre en œuvre pour assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau sur ce territoire.

Depuis environs cinq siècles, l'initiative d'Adam de Craponne a permis l'utilisation des canaux issus de la Durance, d'abord pour faire tourner des moulins grâce à la force motrice de l'eau, puis il y a près de deux siècles pour l'irrigation agricole d'un vaste territoire de plus de 19 000 hectares. Aujourd'hui le système d'irrigation Crau Sud Alpilles compte 243 km de canaux principaux, 370 km de filioles (hors gestion privée) qui permettent de délivrer 35 000 litres par seconde répartie entre plus de 7600 propriétaires fonciers. Il est géré majoritairement par une dizaine d'associations syndicales de propriétaires (ASP). De plus ce système d'irrigation permet d'alimenter à plus de 70% la nappe de Crau qui alimente à son tour de nombreux forages agricoles et en eau potable plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

Les tensions de plus en plus importantes sur la ressource en eau, l'accroissement des besoins, l'évolution des cultures et du mode de vie des agriculteurs, l'extension des zones urbanisées, les conséquences du changement climatique avec ses périodes de sécheresse plus fréquentes conduisent à repenser les modes de gestion de l'eau tout en préservant l'environnement et les bienfaits apportés par l'eau à notre territoire depuis des siècles.

Le contrat de canal se veut donc être l'outil qui permettra cette nouvelle gestion équilibrée de l'eau. A l'initiative des dix principales ASP, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, du Conseil général des Bouches du Rhône, des collectivités et des milieux associatifs, une première charte d'objectif regroupant l'ensemble des partenaires impliqués directement ou indirectement par ce système d'irrigation avait été signée, il y a trois ans, en vue de construire ce contrat.

Le travail entrepris dans le cadre de cette charte a permis de finaliser cet engagement qui comporte:

- Un volet programmation contenant les actions qui seront conduites par les partenaires signataires ou associés. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur le budget des associations d'arrosants et sur celui de leurs partenaires financiers, des choix ont dû être effectués. Les actions retenues sont celles qui seront réalisées prioritairement et pour lesquelles les moyens financiers seront réservés.
- Un volet gouvernance qui devrait permettre d'optimiser et de rationaliser la gestion des canaux et de renforcer leur représentativité dans les nombreuses instances intervenant sur la maîtrise de la ressource en eau, la gestion des risques, l'urbanisme, l'environnement et les travaux publics. Il doit permettre aussi de conforter la gestion technique et administrative des associations par une mise en commun de leurs expériences et d'une partie de leurs moyens. C'est un sujet difficile mais sur lequel chaque association d'arrosants est décidée à s'impliquer.
- Un volet gestion de la ressource en eau. Par la mise en place de nouveaux équipements permettant de mieux réguler les débits, il sera possible de maîtriser les consommations d'eau et d'allouer les économies réalisées à la satisfaction de nouveaux besoins et pour partie à la disposition des milieux naturels.

La réalisation des actions contenues dans ce contrat permettra d'adapter aux contraintes du 21ème siècle ce système d'irrigation séculaire et d'en assurer la pérennité pour faire vivre notre territoire.



**Le Président du
Contrat de Canal,
Jean-Louis PLAZY**
et l'ensemble des
présidents des
canaux d'irrigation

M. Louis ARLOT, pour les Arrosants de la Crau
M. Louis TRONC, pour les Arrosants de Craponne à Istres
M. Gilles JOSUANS, pour l'Irrigation de la Vallée des Baux
M. Michel MANIFICAT, pour l'Irrigation de la Haute Crau
M. Michel de CAUSANS, pour le Canal de Langlade
M. Guy BERAUD, pour le Rageyrol de Vergières
M. Jean-Pierre FEJOS, pour le Fossé de Chanoines
Mme Annie TEIXIER, pour le Fossé de Pillier
M. André QUAIX, pour le Fossé de Servannes
M. Maurice TRICON, pour le Congrès des Alpines et Canalet

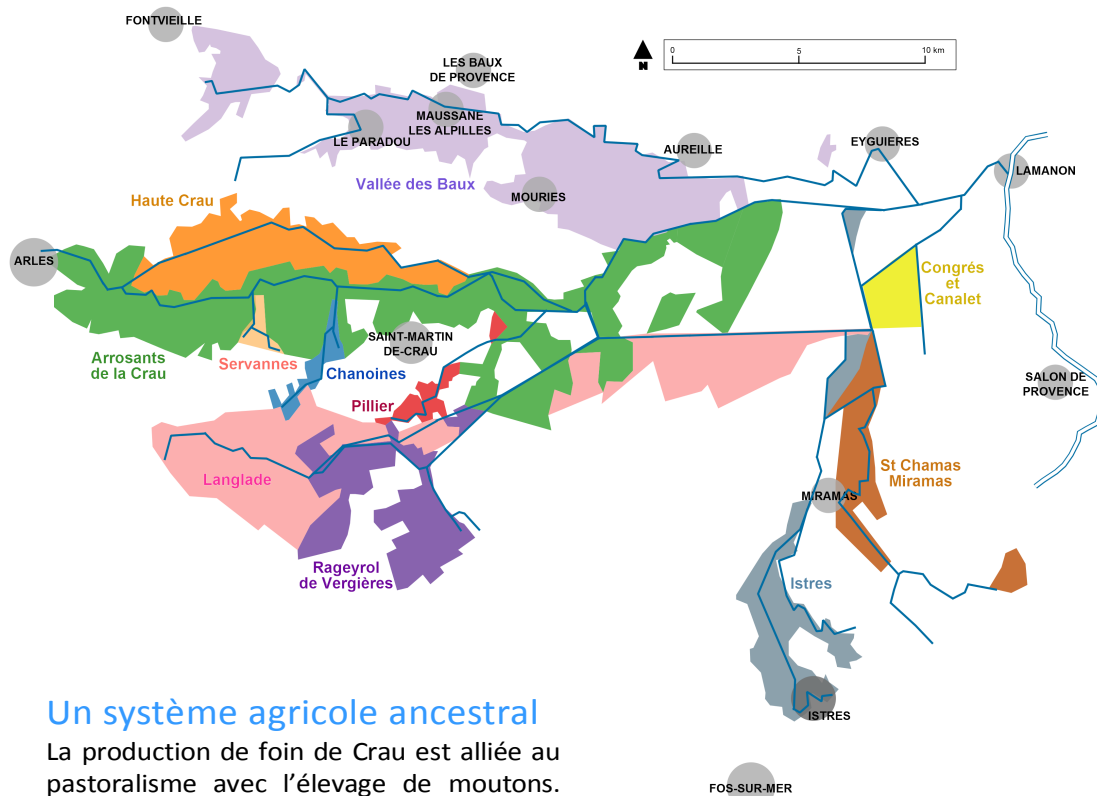
Le TERRITOIRE

Concerné par le contrat de Canal de Canal Crau-Sud Alpilles est défini par la zone d'influence desservie par l'eau brute des canaux d'irrigation porteurs de la démarche.

Ces dix canaux porteurs sont gérés par des Associations Syndicales de Propriétaires (ASA, ASCO, ASL), qui comptent parmi les plus méridionales du système d'irrigation attaché à la Durance.

L'ensemble des ces dix canaux sont alimentés à l'amont du territoire concerné, par le canal commun de l'Union Boisgelin Craponne, qui assure le transfert de l'eau depuis une prise sur le canal usinier d'EDF à Lamanon. Cette eau est issue du barrage de Serre-Ponçon dans les Hautes Alpes.

16 communes sont concernées par les canaux porteurs de la démarche.



Un système agricole ancestral

La production de foin de Crau est alliée au pastoralisme avec l'élevage de moutons. L'irrigation gravitaire est essentielle pour la qualité de ce foin, bénéficiant d'une Appellation d'Origine Protégée. Le sud des Alpilles est davantage concerné par l'oléiculture et l'arboriculture fruitière. Ces systèmes ont permis de dégager les moyens nécessaires à la création et à l'entretien des ouvrages. Mais cette ressource a été également le ferment du développement global du territoire. En soutenant directement la nappe de Crau, ces apports d'eau par irrigation gravitaire contribuent aujourd'hui à l'alimentation en eau potable de plus de 300 000 habitants, ainsi que des principales industries du complexe industriel de Fos-sur-Mer et du Grand Port Maritime de Marseille. En outre, ils ont participé à la création d'un environnement, d'un paysage et d'un cadre de vie appréciés par tous, comme en témoigne l'attrait des berges de certains canaux pour la promenade...

CHIFFRES CLÉS

- Superficies irriguées : 18 200 ha
- Droits d'eau total : 21 374 ha
- Débit total géré : 34 723,75 l/s
- Nombre total d'adhérents : 7 563
- Linéaire total géré : 242,7 km de canaux principaux et 363 km de filiales (hors privées)

ISTRES

Création ouvrage : 16^{ème} siècle
Création ASA : 1873
Nombre d'adhérents : 1323
Droits d'eau : 1008 ha
Dotation globale : 1685 l/s
Canaux/Filiales gérées : 31 / 73 km

CHANOINES

Création ouvrage : 16^{ème} siècle
Nombre d'adhérents : 87
Droits d'eau : 272 ha
Dotation globale : 326 l/s
Canaux/Filiales gérées : 7,2 / 0 km

RAGEYROL de VERGIÈRES

Création ouvrage : 1865
Création ASA : 1973
Nombre d'adhérents : 41
Droits d'eau : 1130 ha
Dotation globale : 1356 l/s
Canaux/Filiales gérées : 15 / 0 km

VALLÉE DES BAUX

Création ouvrage : 1914
Création ASA : 1878
Nombre d'adhérents : 1600
Droits d'eau : 3150 ha
Dotation globale : 3816 l/s
Canaux/Filiales gérées : 53 / 233 km

LANGLADE

Création ouvrage : 16 et 18^{èmes} siècle
Création ASA : 1832
Nombre d'adhérents : 485
Droits d'eau : 2400 ha
Dotation globale : 1638 l/s
Canaux/Filiales gérées : 32 / 0 km

FOSSÉ de PILLIER

Création ouvrage : 16^{ème} siècle
Création ASA : 1924
Nombre d'adhérents : 15
Droits d'eau : 307 ha
Dotation globale : 368 l/s
Canaux/Filiales gérées : 8 / 0 km

HAUTE CRAU

Création ouvrage : 1956
Création ASA : 1955
Nombre d'adhérents : 479
Droits d'eau : 1851 ha
Dotation globale : 1800 l/s
Canaux/Filiales gérées : 20 / 35 km

CONGRÈS et CANALET

Création ouvrage : 1787
Création ASA : 2011
Nombre d'adhérents : 40 (dont 8 ASP)
Droits d'eau : 944 ha
Dotation globale : 9151 l/s
Canaux/Filiales gérées : 8 / 0 km

SERVANNES

Création ouvrage : 16^{ème} siècle
Création ASA : 1930
Nombre d'adhérents : 60
Droits d'eau : 82 ha
Dotation globale : 95 l/s
Canaux/Filiales gérées : 4,5 / 0 km

ST CHAMAS MIRAMAS

Création ouvrage : 1567
Création ASA : 1776
Nombre d'adhérents : 1633
Droits d'eau : 430 ha
Dotation globale : 1308,75 l/s
Canaux/Filiales gérées : 22 km

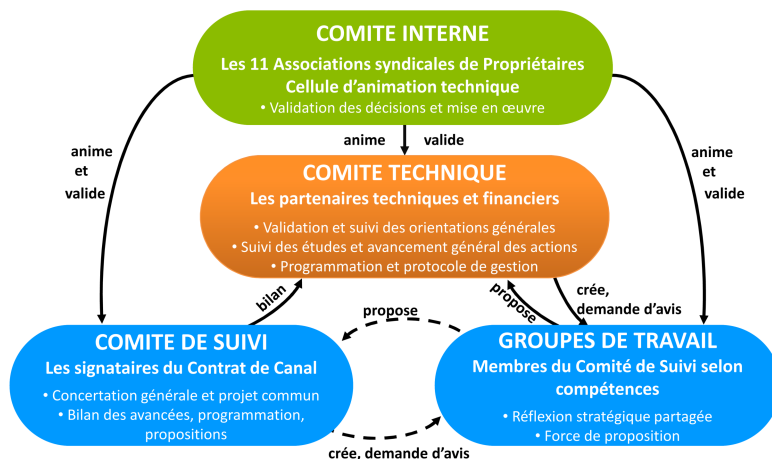
ARROSANTS de la CRAU

Création ouvrage : 1581
Création ASA : 1626
Nombre d'adhérents : 1800
Droits d'eau : 9800 ha
Dotation globale : 13180 l/s
Canaux/Filiales gérées : 42 / 0 km

La DEMARCHE Contrat de Canal

Une démarche partenariale ambitieuse

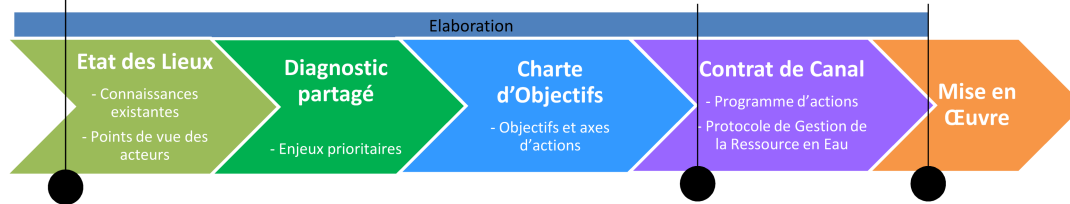
La réponse à de tels défis appelle une démarche globale visant à renforcer et adapter les liens entre canaux et territoire. C'est l'ambition que revêtent l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de canal Crau-Sud Alpilles. Initialement portée par les gestionnaires de 10 canaux d'irrigation, elle associe aujourd'hui leurs principaux partenaires concernés par ces questions. Il s'agit des collectivités et leurs élus, des associations et des gestionnaires intervenant dans les domaines de la gestion des eaux, de l'assainissement pluvial, de l'environnement, du patrimoine et des loisirs, ainsi que des structures et syndicats professionnels et des partenaires techniques et financiers, soutenant la démarche : Etat, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches du Rhône.



Démarrage de la démarche
2009

Signature de la
Charte d'Objectifs
Juillet 2011

Signature des
documents définitifs
Janvier 2014



Les ENJEUX identifiés

Un consensus de départ essentiel

Dès les premières étapes de la concertation, les acteurs ont exprimé un consensus portant sur 3 points :

- L'apport d'eau aux nappes de Crau et Sud-Alpilles, assuré par l'irrigation gravitaire et les techniques de production de foin de Crau, est essentiel pour l'avenir du territoire. Les multiples usages associés à cette nappe justifient l'investissement de l'ensemble des acteurs dans la démarche Contrat de canal.
- Le service d'arrosage agricole et notamment l'irrigation gravitaire constituent la raison d'être historique des canaux. Son maintien est primordial et doit, à ce titre, prévaloir sur tout autre usage ou service à développer en lien avec les canaux et leur ressource.
- Le statut d'Association Syndicale des gestionnaires, qui assoie cette gestion sur un périmètre inaliénable, apparaît comme le plus adapté pour assurer la pérennité des canaux et de leurs services.

La démarche de Contrat de canal a pour but d'apporter des réponses adaptées au maintien de ce consensus.

Les objectifs stratégiques

- 1 EAU ET RESSOURCES**
Maintenir l'usage agricole d'irrigation et développer de nouveaux usages de l'eau brute en lien avec les demandes
- 2 TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURES**
Préserver les infrastructures et l'accès à l'eau des canaux sur l'ensemble du périmètre
- 3 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**
Cultiver le rôle favorable des canaux et de l'irrigation gravitaire au profit de l'environnement et du cadre de vie
- 4 PATRIMOINE, CULTURE ET LOISIRS**
Promouvoir la valeur patrimoniale des canaux à l'échelle du territoire
- 5 GESTION ET GOUVERNANCE LOCALE**
Adapter la gouvernance aux enjeux des canaux et du territoire

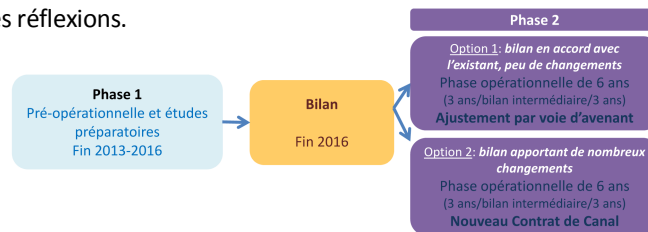
Le DOSSIER DEFINITIF du Contrat de Canal

La mise en œuvre du Contrat de canal

Phase 1: d'une durée de 3 ans à compter de la date de signature, elle permettra d'effectuer les études préalables à certains investissements, de mener à bien les réflexions en cours, et de réaliser les actions d'ores et déjà planifiées et finalisées.

Un bilan « intermédiaire » sera effectué à l'issu de la Phase 1 (année 3),

Phase 2: d'une durée de 6 ans (3 ans reconductibles à 3 ans), elle sera consacrée à la réalisation des actions identifiées et finalisées suite aux études préalables et aux conclusions des différentes réflexions.



Le contenu du dossier définitif

Document contractuel

Présente les caractéristiques du contrat, une synthèse du programme d'opérations et du protocole de gestion, ainsi que les engagements des partenaires

Annexe 1: Protocole de Gestion de la Ressource en Eau

Annexe 2: Programme d'Actions

Détaillant les actions permettant de répondre à chacun des objectifs stratégiques de la Charte d'Objectifs

Le Protocole de Gestion de la Ressource en eau

Principe et résumé

Le Contrat de Canal a pour objectif d'associer les structures d'irrigation collective et leurs principaux partenaires, en prenant en compte les différents usages autour d'un **protocole de gestion concerté de la ressource** et d'un programme d'actions.

Ce protocole a pour objet de fixer et préciser le cadre

- des méthodes de calcul et d'évaluation des économies d'eau.
- de la répartition des volumes économisés entre les milieux naturels et les ASP
- des conditions de restitution de la part des économies résultant des investissements co-financés par l'Agence de l'eau devant revenir aux milieux naturels.

Il concerne l'ensemble des ouvrages syndicaux des ASP signataires sur lesquels les investissements sont destinés à faire des économies d'eau.

Bilan annuel

Au moins une fois par an la Commission Eau dresse le bilan de la mise en œuvre du protocole de gestion, prend en compte les éventuelles nouvelles économies d'eau et propose une destination pour l'ensemble des volumes d'eau économisés devant être mis à disposition des milieux naturels. Le comité interne du Contrat de Canal Crau-Sud Alpilles décidera de la destination finale de ces volumes.

Règles fondamentales

Estimations des volumes économisés sur la base de ratios théoriques en fonction du type de travaux réalisés;

50% des économies réalisées doivent bénéficier aux milieux naturels afin de soutenir les débits d'étiage, et d'alimenter les zones humides;

Les milieux naturels locaux sont prioritaires sur les milieux naturels duranciens;

La mise à disposition des volumes économisés aux milieux naturels locaux sera entérinée par des conventions entre les ASP et les gestionnaires de milieux récepteurs

Les 50% restant sont à la disposition des structures d'irrigation, pour l'irrigation de nouvelles surfaces ou d'autres usages.

Géographie des flux d'eau liés à l'irrigation en Crau et Sud Alpilles



— Canal d'irrigation : voie d'eau artificielle pour l'apport et la distribution d'eau brute gravitaire.

— Canal d'assainissement : voie d'eau artificielle pour le drainage et l'assèchement des terres (surplus d'irrigation, pluviométrie, résurgences, etc).

Le PROGRAMME d' ACTIONS (annexe II)

En quelques chiffres

Synthèses par volets

Les montants financiers consacrés à chaque volet sont très variables, compte tenu de la différence de nature des opérations concernées, et des compétences spécifiques des ASP.

En revanche, si l'on observe la répartition du nombre d'actions, un équilibre s'opère car certaines d'entre elles ne nécessitent pas la mise en place d'un financement mais impliquent un temps de travail important du personnel des canaux ou mutualisé, en lien étroit avec leurs partenaires.

BILAN	Nombre total d'actions	111
	Budget prévisionnel (€) Phase 1 (2014-2016) <i>(non autofinancement propre)</i>	8 942 731
	Autofinancement propre (€) (2014-2016)	3 709 432
Phase 1 2014-2016	Montant global des actions (€) <i>(estimations prévisionnelles)</i>	27 023 989

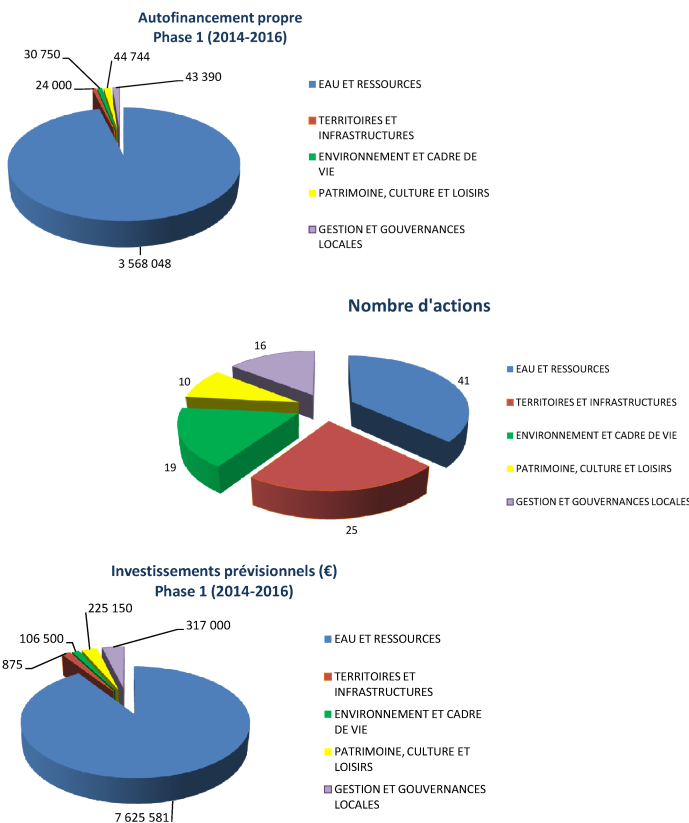
Le volet **Eau et ressources** rassemble les travaux d'hydraulique agricole, et l'amélioration de la desserte, de régulation, et du service aux irrigants.

Le volet **Territoire et infrastructures** rassemble l'ensemble des actions de liens et de coopération avec les collectivités et les aménageurs du territoire.

Le volet **Environnement et cadre de vie** concerne les liens entre les canaux et l'environnement. Les travaux consistent essentiellement à développer le partenariat et certaines études.

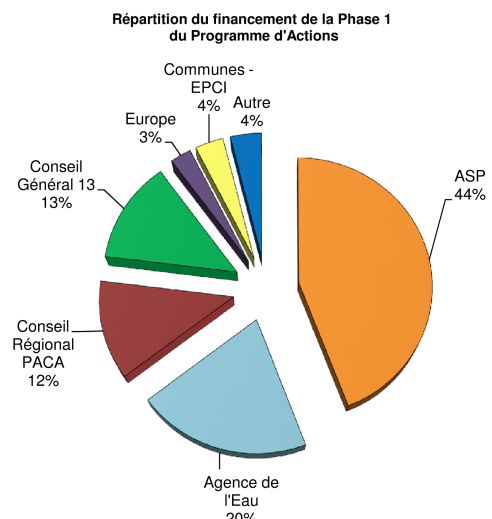
Le volet **Patrimoine, culture et loisirs** est relatif à l'éducation à l'environnement et doivent favoriser la connaissance des canaux et de leur patrimoine par les habitants du territoire.

Le volet **Gestion et gouvernance locale** concerne les liens existants ou à renforcer entre les associations d'irrigation, d'assainissement, leur communication et leur représentativité sur le territoire locale et régionale. Ce volet intègre également le pilotage du Contrat de Canal.



Financement de la Phase 1 (2014-2016)

Prévisionnels financiers	
Canaux (ASP)	3 711 000 €
Agence de l'Eau	1 714 000 €
Conseil Régional PACA	1 037 000 €
Conseil Général 13	1 088 000 €
Communes-EPCI	297 000 €
Europe	220 000 €
Autres	329 000 €



Eau et Ressources

Maintenir l'usage agricole d'irrigation et développer de nouveaux usages de l'eau brute en lien avec les demandes.

Le « métier » historique des canaux est de fournir de l'eau gravitaire à l'agriculture, aux producteurs de foin de Crau, d'olives, de fruits ou de légumes. C'est ce système original qui alimente aux deux tiers la nappe de la Crau, sur laquelle se fonde en partie le développement du territoire. Il importe donc de préserver cette fonction des canaux, sans pour autant s'interdire de répondre à d'autres demandes ou besoins locaux.

Objectifs partagés

- Conserver et sécuriser l'ensemble du réseau (canaux et filioles) en bon état de fonctionnement
- Maintenir les activités agricoles basées sur l'irrigation gravitaire ou pouvant s'adapter à la desserte en eau par les canaux
- Assurer une qualité de desserte en eau en cohérence avec les besoins locaux
- Diversifier l'offre de service en lien avec les demandes locales et la ressource économisée par la régulation



Intitulés « cadre »		Nombre actions	Estimation globale Des besoins	Montant prévisionnel De réalisation Phase 1 (2014-2016)	Maîtres d'ouvrages
I.1	Etudes Schémas Directeurs	7	495 000€	270 000€	Canaux des Arrosants de la Crau, de la Vallée des Baux, de la Haute Crau, du Congrès-Canalet, de Langlade, de Rageyrol, de Craponne à Istres
I.2	Travaux d'investissements issus des Schémas Directeurs en cours	4	5 941 608€	1 550 000€	Canaux de Craponne à Istres, de la Haute Crau, de la Vallée des Baux, Arrosants de la Crau/Langlade/Rageyrol
I.3	Travaux d'investissements, autres programmations	5	2 658 000€	1 089 000€	Canaux des Arrosants de la Crau, de Langlade, de Rageyrol de Vergières, de Craponne à Istres, Fossé de Pillier
I.4	Travaux de modernisation en zones urbaines (passage du gravitaire aérien aux réseaux basse pression)	3	12 260 731€	1 654 215€	Canaux de Craponne à Istres, de la Haute Crau, de la Vallée des Baux
I.5	Diagnostic des secteurs gravitaires en zone périurbaines et études de faisabilité pour la modernisation et l'optimisation des volumes d'eau	2			Canaux des Arrosants de la Crau et de la Vallée des Baux
I.6	Révision et mise à jour des périmètres irrigués pour une meilleure répartition des droits d'eau	2	11 000€	8 500€	Canaux de Craponne à Istres, de la Haute Crau
I.7	Acquisition de connaissances stratégiques sur les flux et les débits, et schémas de régulation des ouvrages	6	509 000€	224 500€	Canaux des Arrosants de la Crau, de Craponne à Istres, de la Vallée des Baux, ACCM et Chambre d'Agriculture 13
I.8	Développer, renforcer et diffuser la connaissances pour une gestion technique et raisonnée de l'irrigation	4	164 000€	156 667€	Mutualisation Contrat de Canal, Canaux des Arrosants de la Crau, Comité du Foin de Crau, SupAgro—Domaine du Merle et Chambre d'Agriculture 13.
I.9	Mise en place d'une base de données informatisée et cartographique pour une meilleure gestion des réseaux et des périmètres irrigués	2	252 000€	108 000€	Mutualisation Contrat de Canal et Arrosants de la Crau
I.10	Développement de microcentrale hydroélectriques	3	3 220 000€	3 100 000€	GIE spécifique, Arrosants de la Crau et Craponne d'Istres
I.11	Utilisation de l'eau brute des canaux pour la mise en place d'un schéma de participation à la lutte incendie	1	-€	-€	SDIS 13
TOTAL		39	25 511 339€	8 160 881€	

Territoires et Infrastructures

Préserver les infrastructures et l'accès à l'eau des canaux sur l'ensemble du périmètre.

Objectifs partagés

- Intégrer les canaux et leurs services dans les décisions relatives à l'urbanisation du territoire
- Maîtriser les effets des écoulements pluviaux sur les ouvrages



	Intitulés « cadre »	Nombre actions	Estimation globale Des besoins	Montant prévisionnel De réalisation Phase 1 (2014-2016)	Maîtres d'ouvrages
I.1	Protection des ouvrages et respect des servitudes associées au niveau de la planification en urbanisme	4	- €	- €	SM Pays d'Arles, SM SCOT Ouest Etang de Berre, Agglopolé Provence, Mutualisation Contrat de Canal
I.2	Prise en compte des canaux et de leurs périmètres dans les projets d'urbanisation	4	83 350€	83 350€	15 Communes, SYMCRAU, DDTM, Chambre d'Agriculture 13, Mutualisation Contrat de Canal
I.3	Gestion des traversées de routes, ponts, fossés, ayant un lien avec les canaux	2	24 000€	24 000€	Mutualisation Contrat de Canal, FDSH 13, Conseil Général-Direction des Routes
I.4	Travaux et mise en conformité des ouvrages au niveau des traversées de routes, fossés, ponts, ayant un lien avec les canaux	2	- €	- €	Canaux des Arrosants de la Crau, de Langlade, de Rageyrol de Vergières, de Craponne à Istres, Fossé de Pillier
I.5	Assurer la compatibilité des projets structurants d'aménagement du territoire avec les ouvrages et périmètres irrigués	6	- €	- €	Canaux de Craponne à Istres, de la Haute Crau, de la Vallée des Baux
I.6	Identification et régularisation de l'ensemble des « intrusions » d'eaux dans les canaux (pluvial, assainissement, etc)	3	- €	- €	Canaux des Arrosants de la Crau et de la Vallée des Baux
I.7	Prévention du risque Inondation à l'échelle des canaux	4	40 000€	40 000€	Canaux des Arrosants de la Crau, de Craponne à Istres, de la Vallée des Baux, ACCM et Chambre d'Agriculture13
	TOTAL	25	147 350€	147 350€	

Patrimoine, Culture et Loisirs

Promouvoir la valeur patrimoniale des canaux à l'échelle du territoire.

Objectifs partagés

- Accroître la connaissance et la reconnaissance de la population locale à l'égard des canaux et de leurs apports au territoire
- Permettre la découverte du patrimoine des ouvrages à travers leur valorisation récréative et culturelle



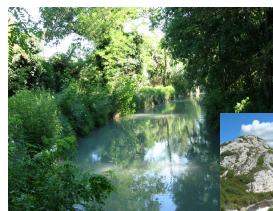
	Intitulés « cadre »	Nombre actions	Estimation globale Des besoins	Montant prévisionnel De réalisation Phase 1 (2014-2016)	Maîtres d'ouvrages
I.1	Mise en place d'un Schéma Global de Valorisation pédagogique et récréative	1	103 000€	103 000€	CPIE
I.2	Mise en place d'outils pédagogiques, de communication et de sensibilisation sur le fonctionnement et le patrimoine des canaux	4	158 000€	105 000€	CPIE, Mutualisation Contrat de Canal
I.3	Réflexions sur la maîtrise des usages récréatifs et les responsabilités associées aux canaux	1	12 000€	12 000€	Mutualisation Contrat de Canal
I.4	Panel d'actions pour une gestion et un encadrement des pratiques récréatives présentes autour des canaux	4	- €	- €	Canaux de la Vallée des Baux, des Arrosants de la Crau, ESEI (Canoë kayak), FD13 de Pêche, CPIE, Mutualisation Contrat de Canal, PNR Alpilles, Mouriès
	TOTAL	10	273 000€	220 000€	

Environnement et Cadre de vie

Cultiver le rôle favorable des canaux et de l'irrigation gravitaire au profit de l'environnement et du cadre de vie.

Objectifs partagés

- Contribuer au maintien de la qualité environnementale des milieux, de la biodiversité et des ressources en eau
- Gérer l'eau de façon précautionneuse et globale
- Adapter les pratiques des gestionnaires et des adhérents des ASP aux enjeux environnementaux
- Faire valoir les contreparties relatives à la gestion environnementale et patrimoniale des ouvrages



	Intitulés « cadre »	Nombre actions	Estimation globale Des besoins	Montant prévisionnel De réalisation Phase 1 (2014-2016)	Maîtres d'ouvrages
I.1	Mise en valeur de l'apport de l'irrigation gravitaire sur les milieux naturels en Crau	2	- €	- €	Saint Martin de Crau, DREAL PACA, SYM-CRAU, Mutualisation Contrat de Canal
I.2	Réflexion partenariale et mise en œuvre de solutions pour la gestion de la faune piscicole	2	17 300€	10 000€	FD13 de Pêche, Canaux des Arrosants de la Crau, de la Vallée des Baux, de Craponne d'Istres
I.3	Développer une meilleure gestion des exutoires et des besoins en eau des milieux naturels	2	- €	- €	Canaux des Arrosants de la Crau et de Craponne à Istres
I.4	Protocole de Gestion de la ressource en eau et gestion des cas extrêmes (pénuries, crues)	1	- €	- €	Union Boisgelin Craponne et Mutualisation Contrat de Canal
I.5	Réflexion partenariale et mise en œuvre de solutions concrètes pour une gestion environnementale	3	60 000€	47 500€	PNR des Alpilles et de Camargue, Mutualisation Contrat de Canal
I.6	Caractérisation des milieux aquatiques et des milieux remarquables à enjeux	4	- €	- €	PNR des Alpilles et de Camargue, Saint Martin de Crau, Mutualisation Contrat de Canal
I.7	Connaître et préserver la qualité de l'eau des canaux	2	55 000€	55 000€	SYM-CRAU, SAN Ouest Provence, Mutualisation Contrat de Canal
I.8	Inventaire, caractérisation et nettoyage des déchets solides dans les canaux principaux et filiales	3	- €	- €	Canaux des Arrosants de la Crau et de Craponne à Istres, Commune de Miramas
	TOTAL	19	132 300€	112 500€	

Gestion et Gouvernance locales

Adapter la gouvernance aux enjeux des canaux et du territoire.

Objectifs partagés

- Améliorer les échanges et la cohérence entre les associations gestionnaires du territoire Crau et Sud Alpilles
- Renforcer l'ancrage et le partenariat au sein du territoire de la Crau et Sud Alpilles



	Intitulés « cadre »	Nombre actions	Estimation globale Des besoins	Montant prévisionnel De réalisation Phase 1 (2014-2016)	Maîtres d'ouvrages
I.1	Gestion - Renforcement structurel et administratif des ASP	4	- €	- €	Canaux des Arrosants de la Crau, de la Vallée des Baux, de la Haute Crau, Mutualisation Contrat de Canal
I.2	Réorganisation des structures permettant d'assurer une viabilité financière et structurelle sur le long terme	5	484 000€	269 000€	Canaux des Arrosants de la Crau, de la Vallée des Baux, d'Eyguières, Union Boisgelin Craponne et Mutualisation Contrat de Canal
I.3	Gestion globale et partenariale de l'irrigation sur le territoire	4	36 000€	33 000€	Mutualisation Contrat de Canal
I.4	Etablir et développer un mode de communication collective, et renforcer la représentativité des structures du territoire	3	- €	- €	Mutualisation Contrat de Canal, SupAgro-Domaine du Merle
	TOTAL	39	25 511 339€	8 160 881€	

Les ENGAGEMENTS COMMUNS à l'ensemble des SIGNATAIRES

Principes généraux et réponses spécifiques

Par leur signature, l'ensemble des partenaires du contrat acceptent le contenu du Document Contractuel et s'engagent sur les principes qui suivent :

Les principes généraux

- S'impliquer activement dans la mise en œuvre du Contrat et à être force de proposition, dans la mesure des disponibilités et compétences de chacun ;
- Participer aux instances de concertation, de suivi et de mise en œuvre du Contrat de Canal ;
- Rechercher la plus grande cohérence de l'ensemble de leurs actions avec les objectifs du Contrat de Canal ;
- Transmettre aux structures porteuses toute information relative aux actions prévues au Contrat et aux actions non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat.
- Apporter en fonction de leurs compétences et de leurs disponibilités, un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse ;
- Contribuer à la recherche des moyens financiers nécessaires à la réalisation des actions prévues et permettant de répondre aux objectifs stratégiques de la Charte d'Objectifs.

Engagements sur les 3 documents du Contrat de Canal

En signant le présent document contractuel, chaque signataire s'engage sur les trois documents constitutifs du dossier définitif du contrat de canal :

- Document contractuel
- Annexe 1 : Programme d'actions
- Annexe 2 : Protocole de gestion de la Ressource en Eau

Réponses spécifiques aux objectifs stratégiques du Contrat de Canal :

Eau et ressources :

- Concernant le réseau syndical d'irrigation, trouver collectivement des solutions afin de respecter et de sécuriser le réseau (canaux et filiales) ;
- Concernant le périmètre irrigué, trouver collectivement des solutions afin de respecter son intégrité, son caractère imprescriptible et inaliénable ;
- Développer collectivement la régulation des canaux et permettre la bonne gestion globale de la ressource en eau.

Territoire et infrastructures :

- Intégrer les canaux et leurs services dans les décisions relatives à l'aménagement du territoire (respect des ouvrages, des servitudes et du libre accès à l'eau en général) ;
- Trouver collectivement des solutions afin d'améliorer la gestion du pluvial.

Environnement et cadre de vie :

- Soutenir collectivement une gestion de l'eau précautionneuse et globale afin de préserver sa qualité et les quantités d'eau aux exutoires en vue de préserver les milieux ;
- Contribuer au développement général et à la circulation des connaissances du système hydraulique et environnemental.

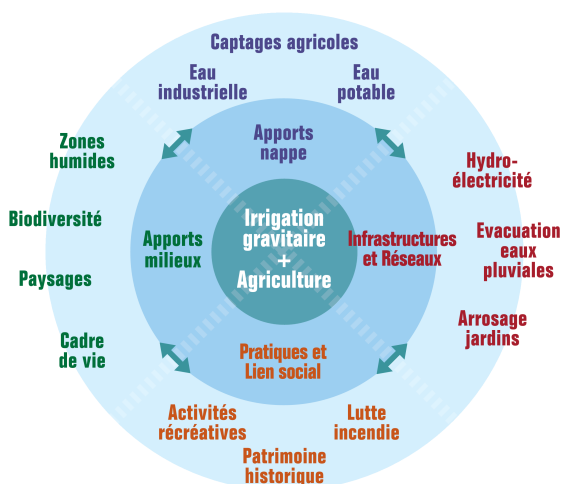
Patrimoine, culture et loisirs :

- Collaborer collectivement pour accroître la connaissance et la reconnaissance de la population locale à l'égard des canaux et de leurs apports au territoire ;
- Engager collectivement des réflexions et trouver des solutions permettant la découverte du patrimoine des ouvrages à travers leur valorisation récréative et culturelle.

Gestion et gouvernance locale :

- Participer aux instances dédiées à la mise en œuvre et au suivi de la démarche contrat de canal : Comité de Suivi et groupes de travail thématiques
- Fournir l'ensemble des données et informations nécessaires à la réalisation des bilans et ou des évaluations qui seront effectués au cours et à la fin du contrat de canal.

Les bénéfices directs et indirects de l'irrigation gravitaire sur le territoire Crau et Sud Alpilles



LES PARTENAIRES SIGNATAIRES

Les communes et leurs groupements

- Les communes de :
 - Arles
 - Aureille
 - Eyguières
 - Fontvieille
 - Fos-sur-Mer
 - Istres
 - Lamanon
 - Le Paradou
 - Les Baux de Provence
 - Maussane-les-Alpilles
 - Miramas
 - Mouriès
 - Saint-Martin-de-Crau
 - Salon de Provence
 - Tarascon
- Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles
- PNR de Camargue
- PNR des Alpilles
- Syndicat Mixte du Pays d'Arles
- Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe de la Crau

Les associations du territoire

- ASA d'Assainissement :
 - Bassin de la Chapelette
 - Centre Crau
- ASA du Congrès-Canalet
- ASA du Bas Mouriès
- ASCO d'entretien et de dessèchement des Marais des Baux
- AS Grande Ravine, Fossé Meyrol et Paluds d'Eyguières
- Association A ROCHA
- Association Chemin Faisan
- Association de Défense de l'Environnement Saint Martinois
- Collectif pour l'Avenir de Moulès
- Comité Régional PACA de Canoë-kayak
- Comité Départemental 13 de Canoë-kayak
- Etoile Sportive d'Entressen Istres Canoë-kayak
- Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA
- Corps de dessèchement des Marais d'Arles
- CPIE du Pays d'Arles
- Fédération Départementale de Pêche 13
- Les Amis du Marais du Vigueirat

- Ligue de Défense des Alpilles
- Œuvre du Galéjon
- Œuvre Générale de Craponne
- Œuvre Générale des Alpines
- OUGC
- SDIS 13
- Union Boisgelin Craponne

Les acteurs économiques et techniques

- CAUE 13
- Chambre d'Agriculture 13
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles
- Comité du Foin de Crau
- Commission Exécutive de la Durance
- Ecole Nationale Supérieure du Paysage - Marseille
- EDF
- Fédération Départementale Ovine
- Office Notarial de Saint-Martin de Crau
- SupAgro Montpellier
- Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs de la Vallée des Baux de Provence

Les partenaires

- Les porteurs :
 - Arrosants de Craponne à Istres
 - Arrosants de la Crau
 - Canal de Langlade
 - Canal d'irrigation de la Vallée de Baux
 - Corps des Arrosants de Saint Chamas-Miramas
 - Fossé de Chanoines
 - Fossé de Pillier
 - Fossé de Servannes
 - Irrigation de la Haute Crau
 - Rageyrol de Vergières
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Département des Bouches du Rhône
- Etat
- Fédération Départementale des Structures Hydrauliques 13
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles

Contrat de Canal Crau-Sud Alpilles

Arrosants de la Crau
Fossé de Chanoines
Fossé de Pillier

Arrosants de Craponne à Istres

Irrigation de la Vallée des Baux

Congrès des Alpines et Canalet

Irrigation de la Haute Crau
Canal de Langlade
Rageyrol de Vergières
Fossé de Servannes

Chez ASCO Arrosants de la Crau
Ancien Moulin Saint Victor—2, Route Nationale
Pont de Crau—13200 ARLES
Site internet: <http://contratdecanaalcrausudalpillles.over-blog.com>
Email: contratdecanaalcrausudalpillles@gmail.com
Téléphone: 04 90 96 35 76 ou 06 45 42 06 47

ASCO des Arrosants de la Crau
Ancien Moulin Saint Victor—2, Route Nationale
Pont de Crau—13200 ARLES

ASA des Arrosants de Craponne à Istres
Centre Administratif
Rue Abel Aubrun—13800 ISTRES

ASA du Canal d'Irrigation de la Vallée des Baux
Impasse des Micocouliers—ZA de la Capelette
13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES

ASA du Congrès des Alpines et du Canalet
771, Chemin Petit Carraire—Bel Air
13300 SALON DE PROVENCE

Syndicat Mixte de Gestion des Associations du Pays d'Arles
Pavillon du Canal—B.P. 181
13637 ARLES CEDEX
Téléphone: 04 90 96 44 91

Crau-Sud Alpilles
CONTRAT DE CANAL



Fonds Européen de
Développement Régional



établissement public du ministère
chargé du développement durable

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



cg13.fr

**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE